



TRANCHE D'INFO

DÉBUT 2017... RETOUR SUR L'OUVERTURE DU PÔLE ENFANCE, L'ÎLOT!

+ DE 1300
VISITES À LA
LUDOTHÈQUE,
L'ÎLOT JEUX,
DEPUIS JANVIER!

65 JEUX PRÊTÉS PAR SEMAINE.

27 JEUNES INSCRITS AU CLUB ADO.

NOUVEAU! OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS L'ÎLOT COPAINS, TOUS LES MERCREDIS APRÈS - MIDI DE L'ANNÉE SCOLAIRE.

L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, « LE BRAS ARMÉ » DE LA STATION!

La loi « Montagne 2 », votée en décembre 2016, a permis à notre station de conserver son Office de Tourisme, classé catégorie 1, indépendant et de garder une gouvernance touristique communale. Sans cette adoption de loi, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral aurait récupéré la compétence tourisme (prévu par la loi NOTRe) et notre Office de Tourisme aurait fusionné avec l'Office intercommunal.

Au-delà des faits, c'est tout une politique touristique, bras armé du développement de la station, qui aurait été abandonnée et une subvention liée au statut de classement de l'Office de Tourisme supprimée.

La nouvelle intercommunalitée Sud Vendée Littoral, dont 41 communes sur 44 sont situées dans le rétro-littoral, n'a pas cette vision balnéaire, vision stratégique pour développer la notoriété de la station. C'est d'ailleurs cette sous-représentativité qui nous a amené à nous positionner contre la fusion des 4 intercommunalités (cf p.08, du bulletin municipal de janvier 2017).

ET DEMAIN?

Le projet de commune nouvelle, avec les communes d'Angles, La Jonchère ainsi que de St-Benoist-sur-Mer, est plus que jamais une opportunité pour chacun de mutualiser ses moyens, créer de nouvelles opportunités immobilières et poursuivre un développement économique cohérent. Cette alliance, forte d'une union consentie et bénéfique à chacun, permettra de choisir une nouvelle intercommunalité une fois la commune nouvelle actée.

Le choix se portera alors entre rester dans la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral ou rejoindre la Communauté de Communes du Moutierrois-Talmondais, dont les 3 communes font déjà parties. Il ne fait aucun doute que nous avons bien plus d'intérêts à rejoindre le Moutierrois-Talmondais, intercommunalité tournée vers des enjeux communs de développement économique et touristique.

• PARKINGS PAYANTS, CE QUI CHANGE EN 2017.

AVANT-SAISON, LES WEEK-ENDS PROLONGÉS UNIQUEMENT PAYANTS :

15, 16, 17 AVRIL 29, 30 AVRIL ET 1^{ER} MAI 6, 7, 8 MAI





PUIS À PARTIR DU 25 MAI JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE 2017, LES PARKINGS DEVIENNENT PAYANT TOUS LES JOURS.

LES PÉRIODES PAYANTES ET LES TARIFS RESTENT INCHANGÉS :

LES PARKINGS PAYANTS RESTENT LES MÊMES :

PARKING ÉCOLE DE LA MER,
PARKING DU PAVILLON DE L'AUNIS,
PARKING DE LA GRIÈRE,
PARKING DE LA PLAGE - LA TERRIÈRE,
AV. DES CITRONNIERS - LA TERRIÈRE,
PARKING DU STELLA MARIS,
PARKING BOIRAL,
PARKING DU MAUPAS,
PARKING DE LA GRANDE PLAGE.

INFO ABONNEMENT POUR LES RÉSIDENT TRANCHAIS :

DU 25 MAI AU 30 JUIN - 35 €
PUIS TOUS LES MOIS SUIVANTS - 30 €
FORFAIT DU 25 MAI AU 3 SEPT - 90 €

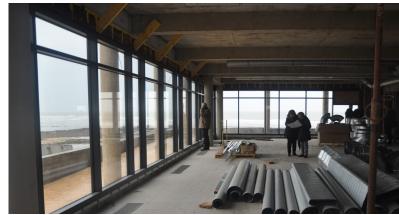
• PAVILLON DE L'AUNIS, DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT OUVERTURE!

Débuté en avril 2016, le déroulé des travaux de réhabilitation du Pavillon de l'Aunis respecte le calendrier fixé. Les menuiseries extérieures sont posées et les travaux d'aménagements intérieurs sont déjà bien avancés. Le cloisonnement, l'isolation thermique et phonique, l'électricité, le plaquage, la ventilation et la plomberie sont en cours de finalisation.

Pour les aménagements extérieurs, les travaux suivant seront réalisés avant l'été : réalisation d'une esplanade qui accueillera la terrasse du restaurant du pavillon ainsi que des animations l'été et aménagement (aux normes PMR) d'une rampe d'accès entre l'esplanade et le parking Capitaine Bigot. Le nouveau Pavillon de l'Aunis sera inauguré pour la saison d'été 2017.



Vue de l'esplanade qui accueillera la terrasse du restaurant



Rez-de-chaussée, salle vue mer, pouvant accueillir des évenements

INFO PRATIQUE

La remise des conteneurs tri verre et papier s'effectue tous les mercredis de 11h30 à 12h00, au Centre Technique Municipal, 4 rue des Nénuphars à la Tranche sur Mer, ou sur rendez-vous au 02.51.30.37.01.

• CRÉADUNE UNE MÉTHODE NATURELLE CONTRE L'ÉROSION DES DUNES



De nombreuses communes du littoral sont confrontées à l'érosion des dunes, le concept Créadune propose une méthode douce et naturelle pour lutter contre le phénomène. C'est sur la plage des Génerelles que la societé « Créadune », en partenariat avec la Mairie de la Tranche sur Mer, a mis en place une zone d'expérimentation d'un nouveau procédé de fixation des dunes.

Comment ça marche?

Déposé sur le sable à l'emplacement souhaité, Créadune, orienté en fonction des vents dominants, permet de piéger,

dans l'espace intérieur pourvu de copeaux de bois, le sable déplacé par le vent ; celui-ci va permettre d'ancrer la dune autour du dispositif, de manière naturelle. Il est à noter qu'au fur et à mesure de l'apport de sable, lorsque le dispositif est positionné sur la dune, il finit par être recouvert de sable. Une dune est alors créée ou renforcée.

À nouveau, en 2016, les analyses des eaux de baignade réalisées 2 fois par semaine et tout l'été par l'ARS (Agence régionale de santé) et la SAUR (Societé d'aménagement urbain et rural) ont révélé une qualité des eaux de baignade excellente pour toutes les plages de la Tranche sur Mer.

• INTERNET, MONTÉE EN DÉBIT

Pratique! Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un internet très haut débit, connectez-vous au site www.vendeenumerique.fr, puis cliquez sur la carte interactive. En zoomant sur la carte, vous pourrez voir si votre résidence est déjà éligible au très haut débit ou concernée par de futurs travaux. Si vous êtes éligible, n'oubliez pas de faire la demande auprès de votre fournisseur internet pour changer votre niveau de débit. Le basculement n'est pas automatique!

La mise en place du haut débit ne nécessite aucuns travaux d'installation chez vous. Si vous êtes concerné par des travaux en cours ou à venir pour la montée en débit, des coupures téléphoniques temporaires sont à prévoir.

En cas de panne internet, un seul interlocuteur peut vous aider : votre fournisseur internet !



• LA SÉCURITÉ DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS

La sécurité de chacun est une garantie de bien vivre ensemble avec civisme et respect.

Au 22 mars 2017, la loi impose aux cyclistes de moins de 12 ans, conducteurs ou passagers d'un vélo, d'être porteurs d'un casque homologué. Les espaces partagés piétons et vélos ont été identifiés par des pictogrammes au sol ou panonceaux. Les zones 20 km sont des espaces de rencontre partagés dans l'ordre de priorité : piétons, cyclistes et voitures.

Lorsque l'on sort en voiture d'un accès privé sur la voie publique, ceci doit se faire en vérifiant de le faire sans danger (sortie en marche avant, et/ou guidé).

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, qui prévient ou se met en place pour tous les risques d'atteinte aux personnes et aux biens, vous pouvez venir mettre à jour ou remplir les fiches de contact en Mairie.

Pensez à vous prévenir des vols dans les véhicules et des cambriolages, qui gâcheraient votre séjour.

Jean-Jacques LEJEUNE Conseiller Municipal en charge de la sécurité.

• CANTINE, PROGRAMME BIO ET OPÉRATION ANTI-GASPILLAGE

C'est plus de 100 repas quotidien que Patricia Vaux, responsable de cantine, et Cinthya Parent, cuisinière,

distribuent pendant la période scolaire.

Cette année, les deux femmes participent à une opération anti-gaspillage alimentaire en sensibilisant les enfants à cette problématique. C'est sous l'impulsion de l'ADEME, la société Trivalis et la municipalité que mi-décembre un animateur prévention des déchets est venu à la rencontre des cantinières. Une boite a été disposée à côté de la poubelle pour que les enfants y déposent le pain qu'ils ont pris et qu'ils n'ont pas consommé. A la fin de la première semaine, c'est l'équivalent de 9 pains qui ont été récoltés dans la fameuse boite. « Cela a été une véritable prise de conscience pour les enfants » souligne Patricia Vaux. A la suite de cette phase d'observation, des actions concrètes ont été proposées comme la distribution de pain aux enfants une fois l'entrée servie (et non avant). La boite à pain fait maintenant partie intégrante du décor et les enfants ont considérablement réduit le gaspillage.



Objectif 25% de bio à la cantine!

« Un nouveau marché public a été lancé par la commune début 2016, précise Thérèse Chable Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires, pour acheter les matières premières qui serviront à la réalisation des repas de la cantine ». Dans le cadre de la charte Villes et Villages fleuris, ce sont des fournisseurs locaux et bio qui ont été retenus en priorité. Par exemple, la viande provient de Vendée ou du sud du département de la Loire Atlantique et les légumes bio sont fournis par la société Aria, localisée à la Roche -sur -Yon.

Afin d'animer et restituer les bilans des différentes opérations, une commission restauration cantine composée du personnel, d'enfants, de parents, de la directrice de l'école et d'élus a été créée et se réunira 4 fois dans l'année.

AGENDA CULTUREL

Jusqu'au 31 avril 2017 - CONCOURS CMJ
DESSINEZ LA TRANCHE DU FUTUR

Samedi 8 avril 2017 - OUVERTURE DE SAISON «LES MARCHEURS DE RÊVES» (cf photo) Place de la Liberté - 21h30

Samedi 15 avril 2017 - CARNA'NIMAL - Rdv place de la Liberté - 15h30

Samedi 22 et dimanche 23 avril 2017 - FESTIVAL DES JEUX

Pôle Culturel Les Floralies - Le 22 avril de 14h30 à 19h00 et de 20h30 à 23h00 et le 23 avril de 14h30 à 19h00

Vendredi 5 au dimanche 7 mai 2017 - FESTIVAL COURANTS ROCK

La Terrière le 5 mai à 18h00 - La Grière le 6 mai à 18h00 - Pôle Culturel les Floralies le 6 mai à 21h00 - Centre-ville le 7 mai à 18h00

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2017 - ANIMATIONS FAMILLE - Place de la Liberté - Tout l'après-midi

Jeudi 25 au dimanche 28 mai 2017 - FESTIVAL LA DÉFERLANTE

Pour en savoir plus - www.latranchesurmer.fr Réseaux sociaux **la tranche sur mer animations**











